JEU-CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015

1 THÈME AVEC 3 QUESTIONS TOUS LES MOIS

N°10 : LE CONTRÔLE TECHNIQUE

1 Le contrôle technique périodique est-il obligatoire pour les motos :

A/ Oui

B/ Non

2 Le contrôle technique concerne les véhicules de plus de :

A/ 2 ans

B/ 4 ans

3 Le défaut de contrôle technique est sanctionné de :

A/ 75€ d'amende

B/ 135€ d'amende, ainsi que la confiscation de la carte grise du véhicule

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le contrôle technique, c'est 130 points de contrôle avec 435 défauts possibles, dont 191 obligent à une contre-visite

TOÙT MOUN ABO !! PROCHAIN THÈME : LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

En partenariat avec

FRANCE-ANTILLES

1 CITROEN C1* A GAGNER !

*offerte par SODIVA

et 500 autres lots !!

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Détails et réglement disponibles sur www.martinique.pref.gouv.fr

Jeu gratuit sans obligation d'achat, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résident en Martinique. Les gagnants seront déterminées par tirage au sort, sous contrôle d'un huissier.
SCP SEILHAN SILLON LAVIGNE, huissiers de justice associés à la résidence LA TRINITE 97220 MARTINIQUE, centre d'affaire Le Galion, 11 avenue Casimir BRANGLIDOR.
En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Photos non contractuelles.